

AIDE AUX IMMIGRANTS DÉTENUS ILLÉGALEMENT :

DOSSIER D'INFORMATION SUR L'OBTENTION D'UNE AUDIENCE DE LIBÉRATION SOUS CAUTION POUR LES DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

PUBLIÉ : juin 2026

Introduction

L'Union américaine pour les libertés civiles du Michigan (ACLU) et le Centre pour les droits des immigrants du Michigan (MIRC) ont lancé un projet visant à aider les personnes détenues par l'ICE ne bénéficiant d'aucune représentation juridique. **Ce dossier s'adresse aux personnes détenues entrées aux États-Unis sans documents d'immigration et ne faisant pas l'objet d'une décision définitive d'expulsion.**

En vertu d'une décision de justice rendue dans l'affaire *Lopez-Campos c. Raycraft*, de nombreux détenus de nationalité étrangère dans le Michigan ont droit à une audience de mise en liberté sous caution, qui leur offre la possibilité d'être libérés de détention pendant la procédure d'immigration. La cour a estimé que la politique de l'ICE consistant à refuser les audiences de mise en liberté sous caution aux personnes entrées sans papiers était illégale. Vous pourriez être éligible à une audience de mise en liberté sous caution en vertu de cette décision.

Les personnes susceptibles d'avoir droit à une audience de mise en liberté sous caution en vertu de cette décision doivent en faire la demande auprès du tribunal de l'immigration dès que possible.

Ce dossier explique comment demander et se préparer à une audience de mise en liberté sous caution.

REMARQUE : dans certaines situations, vous pouvez également envisager de déposer une requête distincte en habeas corpus devant un tribunal fédéral (par exemple, si aucune audience de mise en liberté sous caution ne vous est accordée ou si vous risquez d'être transféré). Ce dossier ne contient pas d'instructions relatives à l'habeas corpus. Un dossier distinct sur l'habeas corpus est disponible pour ces situations.

CONTENU DE CE DOSSIER

1. Contexte de la politique de l'ICE consistant à refuser la libération sous caution et décision de justice dans l'affaire *Lopez-Campos c. Raycraft*.
2. Informations sur les personnes pouvant utiliser ce dossier de caution.
3. Instructions sur la manière de demander une audience de mise en liberté sous caution.
4. Instructions sur la manière de se préparer à une audience de mise en liberté sous caution.

Avertissement

Les questions juridiques abordées dans ces documents sont complexes et peuvent s'appliquer différemment selon les personnes. Ces informations ne constituent pas un avis juridique et ne sauraient se substituer aux conseils d'un avocat qualifié.

CONTEXTE

En juillet 2025, l'ICE a annoncé une nouvelle politique concernant les citoyens de nationalité étrangère placés en détention après être entrés aux États-Unis sans avoir été contrôlés par un agent de l'immigration, quelle que soit la durée de leur séjour aux États-Unis. En vertu de cette nouvelle politique, ces personnes ne pouvaient plus prétendre à une libération sous caution (somme d'argent que les citoyens de nationalité étrangère versent au tribunal pour garantir qu'ils se présenteront à toutes leurs futures audiences). Il s'agit d'un changement majeur. Avant juillet 2025, les citoyens de nationalité étrangère détenus par l'ICE bénéficiaient régulièrement d'audiences de mise en liberté sous caution et étaient libérés sous caution ; après avoir versé la caution, ils étaient libérés s'ils se présentaient à leurs audiences et ne violaient aucune des conditions de leur libération.

De nombreuses personnes ont contesté cette nouvelle politique devant les tribunaux. Dans des centaines d'affaires, les juges ont statué que cette nouvelle politique était illégale et inconstitutionnelle. Mais l'ICE a continué à détenir des personnes sans possibilité de libération sous caution.

Le 11 mai 2026, la Cour d'appel du sixième circuit a confirmé que la nouvelle politique était illégale et inconstitutionnelle. Cette décision, intitulée *Lopez-Campos c. Raycraft*, s'applique à toutes les personnes détenues dans le Michigan, l'Ohio, le Kentucky et le Tennessee. (Ce dossier est spécifiquement destiné aux personnes se trouvant dans le Michigan, mais les documents peuvent être adaptés pour être utilisés dans les trois autres États.) Cette décision concerne de nombreux citoyens de nationalité étrangère entrés sur le territoire sans avoir été contrôlés par un agent de l'immigration. Elle ne s'applique **pas** à vous si vous faites l'objet d'une décision définitive d'expulsion, si vous êtes en « procédure d'expulsion accélérée » ou si vous avez un casier judiciaire chargé.

Si vous avez été placé en détention par l'ICE pour être entré illégalement dans le pays et que vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion régulière, vous pouvez utiliser les ressources contenues dans ce dossier pour demander une audience de mise en liberté sous caution.

QUI PEUT UTILISER CE DOSSIER DE CAUTION

Pour utiliser ce dossier, veuillez vérifier que les critères suivants s'appliquent à votre situation :

- **Vous êtes actuellement détenu dans l'un des établissements suivants, placés sous la tutelle du bureau local de l'ICE à Détroit :**
 - Centre correctionnel du comté de Calhoun
 - Centre correctionnel du comté de Chippewa
 - Prison du comté de Monroe
 - Centre de détention provisoire de North Lake
 - Prison du comté de St. Clair

- **Vous avez été arrêté(e) en vertu d'un mandat I-200 et/ou avez reçu une convocation** indiquant que vous êtes entré(e) aux États-Unis sans avoir été admis(e) ou mis(e) en liberté conditionnelle et que vous êtes poursuivi(e) en vertu de l'article 212(a)(6)(A)(i).
- **Vous faites l'objet d'une procédure d'éloignement en cours** (et non d'une procédure d'éloignement accélérée), et vous n'avez pas reçu de décision définitive d'éloignement (cela inclut les affaires encore en cours devant le tribunal de l'immigration ou celles en appel devant la Commission d'appel de l'immigration).
- **Vous n'avez pas bénéficié d'audience de mise en liberté sous caution**, ou votre libération sous caution ou votre libération conditionnelle vous a été refusée parce que l'ICE ou le juge de l'immigration a estimé que vous deviez être soumis à une détention obligatoire.
- **Vous avez vécu aux États-Unis pendant au moins deux ans** avant d'être placé en détention par les services d'immigration.
- **Vous n'avez pas été condamné, arrêté, inculpé ou reconnu coupable d'infractions** pouvant entraîner **une perte de vos droits**. La législation relative aux infractions entraînant une détention obligatoire est complexe. Si vous avez un casier judiciaire, vous devriez consulter un avocat pour savoir comment cela affecte votre éligibilité à une libération sous caution. En général, si vous êtes entré sur le territoire sans papiers, vous ne pouvez pas bénéficier d'une audience de libération sous caution si vous avez commis :
 - certains crimes graves, notamment ceux ayant entraîné la mort ou des blessures graves
 - des infractions liées à la drogue (y compris la possession, à l'exception d'une seule possession de moins de 30 grammes de marijuana)
 - des infractions liées au vol à l'étalage, au vol, au cambriolage ou au vol à la tire
 - d'infractions liées aux armes à feu
- **Vous pouvez prétendre à une forme d'aide** (par exemple, l'asile, le sursis à l'expulsion, l'annulation de l'expulsion) devant le tribunal de l'immigration.
- Vous pouvez également utiliser ce dossier si **une audience de mise en liberté sous caution** a été **fixée** à la suite de l'octroi d'un habeas corpus.

COMMENT DEMANDER UNE AUDIENCE DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

- Vous pouvez demander au tribunal de l'immigration une audience de mise en liberté sous caution **dès que possible**, même si une audience vous a déjà été refusée ou si l'ICE a précédemment déclaré que vous étiez en « détention obligatoire ». (Un refus d'audience de mise en liberté sous caution est différent d'un refus de mise en liberté sous caution lors d'une audience de mise en liberté sous caution).
- Les personnes n'ayant pas d'avocat peuvent tout de même demander une audience en écrivant au tribunal de l'immigration.
- Vous pouvez demander une audience de mise en liberté sous caution lors de votre prochaine audience devant le tribunal de l'immigration, ou vous pouvez soumettre une demande de « réexamen de la détention » au tribunal de l'immigration à tout moment.
- Une demande de réexamen de la détention doit inclure une page de garde contenant les informations suivantes (**voir la page suivante pour un modèle de lettre de demande**) :
 - Titre : Request for Custody Redetermination (Demande de réexamen de la détention)
 - Votre nom complet
 - Votre numéro A (votre « numéro d'enregistrement d'étranger » unique, commençant par « A » et suivi de 7 à 9 chiffres)
- Collaborez avec votre famille, vos amis ou votre parrain pour préparer un dossier de preuves à l'intention du juge, démontrant que vous ne représentez pas un danger et que vous ne présentez pas de risque de fuite.
- Il est préférable de joindre ce dossier à votre demande, car les audiences de mise en liberté sous caution peuvent être programmées très rapidement.
- Votre centre de détention peut vous fournir gratuitement des enveloppes et des timbres.
- Envoyez-le au Tribunal de l'immigration à l'adresse suivante :

Detroit Immigration Court
Patrick V. McNamara Federal Building
477 Michigan Ave #440
Detroit, MI 48226
- Pour plus d'informations sur les cautions d'immigration, consultez :
<https://www.immigrantjusticelab.org/guides/a-immigration-bonds>

Name : _____

A-Number : _____

Detention Center : _____

To: Detroit Immigration Court
Patrick V. McNamara Federal Building
477 Michigan Ave #440
Detroit, MI 48226

REQUEST FOR CUSTODY REDETERMINATION

I am currently detained in ICE custody, and I am requesting a custody redetermination (bond hearing). I ask the Immigration Judge to review my custody and consider releasing me on bond.

Respectfully submitted,

Signature: _____

Date: _____

**TRADUCTION DE LA DEMANDE À TITRE D'INFORMATION
NE SOUMETTEZ PAS CETTE VERSION AU TRIBUNAL
NE SOUMETTEZ QUE LA VERSION ANGLAISE**

Nom complet : _____

Numéro A : _____

Centre de détention : _____

À : Detroit Immigration Court
Patrick V. McNamara Federal Building
477 Michigan Ave #440
Detroit, MI 48226

DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA DÉTENTION

Je suis actuellement détenu par l'ICE et je demande une réévaluation de ma détention (audience de mise en liberté sous caution). Je demande au juge de l'immigration de réexaminer ma détention et d'envisager ma mise en liberté sous caution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Signature : _____

Date : _____

COMMENT SE PRÉPARER À UNE AUDIENCE DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

Une fois que vous avez déposé votre demande de réexamen de la détention, le tribunal de l'immigration peut fixer une audience de mise en liberté sous caution. Ces audiences sont souvent fixées rapidement, il est donc important de commencer à s'y préparer sans tarder.

Pour être libéré sous caution, vous devez démontrer au juge que vous ne représentez ni un danger pour autrui ni pour les biens et que vous vous présenterez à toutes vos futures audiences. Il existe de nombreux types de documents que vous pouvez utiliser pour appuyer votre demande de libération sous caution :

- **Des lettres de soutien** de votre famille, de vos amis, de vos employeurs et de vos chefs religieux. Ces lettres doivent :
 - Être rédigées en anglais (ou traduites en anglais).
 - Commencer par « Dear Honorable Judge » (Monsieur le juge).
 - Indiquer votre nom complet et votre numéro d'enregistrement d'étranger (A#).
 - Indiquer l'adresse et le statut d'immigration de l'auteur, accompagnées d'une preuve de sa citoyenneté américaine ou de son statut d'immigration.
 - Expliquez pourquoi vous êtes une personne de confiance et pourquoi on peut compter sur vous pour vous présenter à toutes les futures audiences devant le tribunal de l'immigration.
- **Lettre de votre parrain :**
 - Elle doit être rédigée en anglais (ou traduite en anglais).
 - Commencez par « Dear Honorable Judge » (Monsieur le juge).
 - Indiquez votre nom complet et votre numéro A.
 - Indiquez l'adresse et le statut d'immigration du parrain auteur de la lettre, accompagnés d'une preuve de sa citoyenneté américaine ou de son statut d'immigration.
 - Expliquez depuis combien de temps il vous connaît et pourquoi on peut vous faire confiance pour vous présenter au tribunal et éviter les ennuis.
 - Expliquez où vous allez vivre, comment il/elle subviendra à vos besoins, et joignez des pièces justificatives telles que des déclarations fiscales.
- **Des documents attestant des liens familiaux**, tels que des actes de naissance, des cartes vertes ou des certificats de naturalisation de membres de la famille citoyens américains ou résidents permanents légaux.
- **Certificat de mariage** si votre conjoint est citoyen américain ou résident permanent légal.
- **Justificatif de domicile**, tel qu'un bail, un contrat hypothécaire ou une facture de services publics.

- **Preuves de mesures d'aide en matière d'immigration**, telles que des accusés de réception, des demandes ou des autorisations de travail.
- **Des documents relatifs à l'emploi**, tels que des bulletins de salaire ou des lettres d'employeurs.
- **Preuve de déclaration fiscale.**
- **Dossiers scolaires ou éducatifs**, tels que des relevés de notes, des diplômes ou des certificats GED.
- **Documents relatifs à un accompagnement psychologique ou à une réinsertion** liés à des problèmes passés.
- **Implication dans la communauté**, comme des certificats de bénévolat ou des récompenses.
- **Photos** avec des membres de votre famille ou de la communauté qui ont un statut légal.
- **Documents médicaux** vous concernant ou concernant les membres de votre famille dont vous vous occupez.
- **Preuves d'un dossier d'immigration solide**, telles que des demandes ou des brouillons de demandes accompagnés de pièces justificatives.
- **Toute autre preuve** démontrant vos liens avec les États-Unis et votre bonne moralité.

Vous pouvez également demander à des personnes immigrées de votre entourage en situation régulière aux États-Unis de se rendre disponibles pour témoigner lors de votre audience de mise en liberté sous caution. Si elles souhaitent témoigner par téléphone, vous devez écrire au juge pour demander l'autorisation et expliquer qui elles sont et ce qu'elles ont l'intention de dire. Notez que les témoignages de la famille ou d'amis sont rares, et que certains juges n'autorisent pas les témoignages à distance sans la présence d'un avocat.

Au cours de l'audience, vous devez expliquer pourquoi vous ne représentez pas un danger pour la communauté et pourquoi on peut vous faire confiance pour vous présenter aux prochaines audiences. Vous pouvez indiquer au juge :

- Vos liens avec la communauté
- Si vous avez des membres de votre famille dans la communauté
- Où vous vivrez si vous êtes libéré
- Votre parcours professionnel
- Si vous vous êtes toujours présenté à l'ICE par le passé

Vos déclarations doivent être claires, concises et respectueuses. Le juge peut vous poser des questions. Ne discutez pas avec le juge.

Le montant minimum de la caution est de 1 500 \$, mais la caution est rarement fixée à un montant aussi bas.

Si le juge accorde la caution, celle-ci peut être payée :

- En ligne sur <https://cebonds.ice.gov/>

- En personne au bâtiment fédéral de l'immigration (situé au 985 Michigan Ave, Detroit, MI 48226)
- Par l'intermédiaire d'une agence de cautionnement en matière d'immigration (frais et garantie exigés)

Si la caution est accordée et payée, vous pouvez être libéré même si l'ICE se réserve le droit de faire appel, à moins que l'ICE n'obtienne un sursis automatique (ce qui est rare).

Il est très important de mettre à jour votre adresse auprès du tribunal de l'immigration et du Département de la Sécurité intérieure. Vous devriez également vérifier régulièrement l'état d'avancement de votre dossier sur <https://acis.eoir.justice.gov/en/>, car les dates d'audience peuvent changer rapidement.

Consultez l'exemple de dossier pour savoir comment étayer votre demande de caution.